



Communication du centre du service national d'ANGERS

Les JDC sont suspendues jusqu'au 30 août 2020. Elles devraient reprendre à compter du 31 août.

En attendant, si vous vous êtes fait recenser au cours du trimestre précédent, n'hésitez pas à vous connecter à votre espace majdc.fr pour connaître l'actualité de votre CSN de gestion et obtenir différentes informations sur votre situation (mise à jour de données personnelles, délivrances d'attestations, possibilité de changement de date de convocation à la JDC...).

Dans le cas où vous venez de vous faire recenser (trimestre en cours), vous recevrez un mail vous proposant de créer votre compte sur majdc.fr. Avant réception de ce mail, il ne vous sera pas possible de finaliser votre ouverture de compte.

Le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) est un document requis pour s'inscrire à un examen (baccalauréat, BEP...) ou à un concours et ce, jusqu'au 25^{ème} anniversaire du candidat.

Dans le cadre du report des journées de défense et citoyenneté, les candidats au baccalauréat ou autres examens (hors celui permis de conduire) ne disposant pas de certificat de participation à la JDC, pourront fournir les pièces suivantes :

pour les moins de 18 ans, l'attestation de recensement ;

pour les plus de 18 ans, l'attestation provisoire "en instance de convocation". »